



Centre dédié aux ARTS VIVANTS

Politique d'écoresponsabilité

Théâtre du Bic

Mise à jour : 21 septembre 2023

Adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2023

[1] Déclaration

[2] Conscient de son empreinte écologique et de l'impact environnemental découlant de nos opérations en production et en accueil de prestation théâtrale et de danse, le Théâtre du Bic souhaite se tourner vers une gestion plus responsable et durable. Nous nous engageons à minimiser notre empreinte écologique en renforçant et en valorisant les actions déjà mises en place par notre organisation et à mettre en œuvre de nouvelles actions et des outils concrets d'amélioration de nos pratiques.

[3] Écoresponsabilité

[4] L'écoresponsabilité est la nécessité d'intégrer à ses activités des mesures de protection de l'environnement et de réduction des impacts ainsi qu'une obligation morale d'adopter un comportement responsable à l'égard de l'environnement. Bien que l'écoresponsabilité mette l'accent sur la dimension environnementale, cette responsabilité est indissociable d'un engagement social.

[5] Champs d'application

[6] Cette politique s'applique à toutes les opérations du Théâtre du Bic, ainsi qu'à ses pratiques de bureau.

Les personnes assujetties à cette politique sont l'ensemble du personnel du Théâtre du Bic, son conseil d'administration, ses contractuels et ses stagiaires. Elles participent

activement à l'atteinte des objectifs énoncés. Les personnes associées à cette politique sont les partenaires, les fournisseurs et les participant.es aux activités du Théâtre du Bic. Ces personnes sont invitées à soutenir le Théâtre du Bic dans sa démarche, et à mettre en œuvre des actions qui vont dans le même sens que la présente politique.

[7] Objectifs

[8] La Politique d'écoresponsabilité du Théâtre du Bic veut fournir un cadre de référence pour la mise en œuvre de ses opérations.

Plus spécifiquement, cette politique vise à :

- Réduire l'empreinte environnementale des opérations qui découlent des activités qu'organise ou auxquels participe le Théâtre du Bic;
- Améliorer les retombées sociales et économiques des événements qu'organise ou auxquels participe le Théâtre du Bic;
- Exercer un effet d'entraînement auprès des partenaires, des promoteurs d'événements et des fournisseurs afin de favoriser une gestion responsable des événements.

[9] Principes directeurs

[10] Les principes directeurs¹ suivants guident l'élaboration et la mise en application de la présente politique :

- Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- Prévention : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- Précaution : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à

¹ Loi sur le développement durable, chapitre 2, article 6.

plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

- Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

[11] Comment y parvenir

[12] Le Théâtre du Bic se donne les ambitions suivantes :

- Produire et diffuser des spectacles respectueux des ressources et de l'environnement :
 - Créer et produire en écoconception;
 - Anticiper les effets à long terme des choix de production;
 - Limiter et optimiser les transports des personnes et du matériel;
 - Valoriser et faire bénéficier la communauté des extrants produits.
- Adopter des pratiques internes responsables et exemplaires :
 - Privilégier l'approvisionnement local et écoresponsable;
 - Adopter des pratiques qui limitent la production de déchets;
 - Assurer une saine gestion des matières résiduelles;
 - Favoriser les pratiques de communication soucieuses de l'environnement.
- Favoriser et intégrer la dimension sociale :
 - Promouvoir la diversité sur scène;
 - Favoriser l'accès de la relève à la scène et à la salle;
 - Saisir les occasions de sensibiliser nos fournisseurs, partenaires et le public aux enjeux sociaux et environnementaux.

[13] Mesure d'appréciation et de contrôle

[14] Afin d'éviter que les objectifs et les ambitions du Théâtre du Bic en matière d'écoresponsabilité ne soient atteints, ou du moins en constante évolution, les membres

de l'équipe permanente et les membres du conseil d'administration sont conjointement responsables d'aborder et de questionner, pour tous les projets en développement ou mis au calendrier de l'organisation, les bonnes pratiques en matière d'écoresponsabilité.

Afin de demeurer pertinente, cette politique fera l'objet d'une révision à tous les deux ans ainsi qu'une ré approbation par le conseil d'administration.